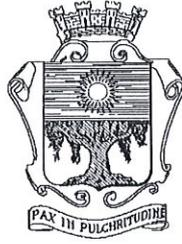


AR PREFECTURE

006-210600110-20190710-06-DE
Reçu le 10/07/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 – BUDGET COMMERCIAL – INVENTAIRE – REGULARISATION DES OPERATIONS DE REPRISE AU COMPTE DE RESULTAT DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 04 AVRIL 2019

Séance Publique Ordinaire du 3 JUILLET 2019
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Bernard MACCARIO, M. Guy PUJALTE, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Michel CECCONI à Mme Marie-José LASRY, André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à M. Philippe RASTOLDO.

ABSENTS : Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Cécile GARBATINI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 21
VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 26 juin 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190710-06-DE
Reçu le 10/07/2019

VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019



VI - BUDGET COMMERCIAL – INVENTAIRE - REGULARISATION DES OPERATIONS DE REPRISE AU COMPTE DE RESULTAT DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 04 AVRIL 2019

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Lors du conseil municipal du 4 avril 2019, nous avons pris une délibération pour régulariser l'inventaire du budget commercial concernant les travaux de réhabilitation de la Rotonde qui ont été financés pour partie par des subventions d'équipement transférables au compte 1313 pour un montant de 200 888,06 €, émanant du Conseil Départemental et au compte 1314 pour un montant de 232 837,59 € en provenance du budget principal de la Commune.

Ces subventions sont à rattacher à l'immobilisation 2011-00019 afin de procéder aux opérations de reprise au compte de résultat proportionnellement et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation.

Les amortissements de l'immobilisation 2011-00019 ayant débuté en 2012, et la durée des amortissements ayant été modifié il y a lieu de procéder aux régularisations suivantes pour les années 2012 à 2018 :

- Débit du compte 13913 par le crédit du compte 1068 pour 70 308 € au lieu de 93 744 €
- Débit du compte 13914 par le crédit du compte 1068 pour 81 487 € au lieu de 108 654 €.

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser la Trésorerie à procéder aux régularisations par opérations d'ordre non budgétaire et à utiliser le compte 1068.

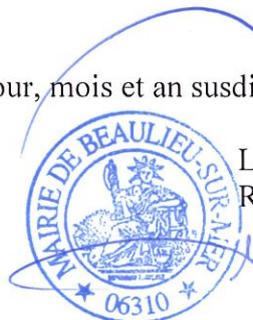
LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Autorise la Trésorerie à procéder aux régularisations énoncées ci-dessus par opération d'ordre non budgétaire et à utiliser le compte 1068.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.